

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 MARS 2009 -19 Heures

Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD, Maire

Présents : Mesdames BEAUJEAN, BERNARD, DIEZ, LAUDE, PERRIER, Messieurs DAMIAN-TISSOT, GIRERD, GROS, MOLTER, RIGOTTIER-GOIS, RUBAUD.

Excusés : Mme CURTIL (pouvoir à M. Gros), M. LEVEQUE (pouvoir à Mme Diez), M. PEREIRA .

Secrétaire de séance : M. Guillermand.

Cette séance du conseil est principalement consacrée aux finances communales.

FINANCES

1/APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008 pour les comptabilités M14 – M49. – M4. (en Euros)

M14 BUDGET GENERAL

➤ Fonctionnement :	Recettes 1 752 506.78	Dépenses 1 354 166.53	Excédent 398 340.25
➤ Investissement :	Recettes 1 061 396.15	Dépenses 1 165 546.59	Déficit - 104 150.44

- *Résultat de clôture : 294 189.81*

M49 BUDGET DE L'EAU

➤ Exploitation :	Recettes 557 080.67	Dépenses 82 968.94	Excédent 474 111.73
➤ Investissement :	Recettes 34 401.82	Dépenses 114 977.57	Déficit - 80 575.75

- *Résultat de clôture : 393 535.98*

BUDGET M4 Parc de Pré Argent

➤ Exploitation :	Recettes 104 245.22	Dépenses 44 112.01	Excédent 60 133.21
➤ Investissement :	Recettes 8 629.06	Dépenses 22 737.86	Déficit - 14 108.80

- *Résultat de clôture : 46 024.41*

BUDGET M4 Parc de Bon vent

➤ Exploitation :	Recettes 24 086.00	Dépenses 31 748.71	Déficit - 7 662.71
➤ Investissement :	Recettes 2 029.36	Dépenses 5 751.26	Déficit - 3 721.90

- *Résultat de clôture : -11 384.61*

2/ VOTE des BUDGETS PRIMITIFS 2009 pour les budgets M14 – M 49 – M4 comme suit à l'unanimité :

- **LE BUDGET PRIMITIF M14**, équilibré en recettes et dépenses à :
 - Fonctionnement : 1 630 054 €
 - Investissement : 944 861 €
- **LE BUDGET PRIMITIF Eau M49**, équilibré en recettes et dépenses à
 - Exploitation 547 535 €
 - Investissement 531 110 €

- **LE BUDGET PRIMITIF M4 Parc de Pré Argent**, équilibré en recettes et dépenses à
 - Exploitation 100 024 €
 - Investissement 65 133 €
 -
- **LE BUDGET PRIMITIF M4 Parc de Bon Vent**, équilibré en recettes et dépenses à
 - Exploitation 35 012 €
 - Investissement 3 721 €

3/ VOTE DES PARTICIPATIONS POUR 2009

Le conseil accepte de verser les participations suivantes :

C.C.L.A. (contrat lac, participation Fonction. Gymnase, Assainissement)	90 000 €
Communauté des Vallons du Guiers (Clis Pont)	1 500 €
A.E.L. (CLSH)	4 000 €
SIVU du Groupe Scolaire (fonct + invest)	242 043 €
A.D.M.R. (Novalaise + St Genix sur Guiers)	6 500 €
C.C.L.A. Convention – droit d’occupation d’eau	2 000 €
Association Pari Solidarité (T.D.S.)	1 500 €
TOTAL	347 543 €

Compte-tenu de la très forte augmentation de dotation de fonctionnement et d’investissement pour la nouvelle école (de 191 000 € en 2008 à 242 000 € en 2009), le conseil a décidé :

- **d’augmenter de 2 % les taux des taxes, soit :**
 - Taxe d’habitation : 11 %
 - Foncier bâti : 20,30 %
 - Foncier non bâti 58.07 %
- **d’instaurer la taxe d’électricité** basée sur les consommations d’électricité tarif bleu et le tarif jaune avec un taux fixé à 2 %.

4/FONDS de COMPENSATION DE LA TVA 2008 : possibilité de versement anticipé :

Monsieur le Maire informe qu’il est possible, dans le cadre du plan de relance de l’économie relatif au fonds de compensation de la TVA, d’obtenir le versement anticipé de la TVA de 2008 dès 2009 au lieu de 2010 . Ce dispositif est possible à condition que la commune s’engage à ce que ses dépenses d’investissements soient supérieures à la moyenne des dépenses d’investissements des années 2004 - 2005- 2006 -2007.

La moyenne de référence établie par la Préfecture s’élève à 782 508 €. Monsieur le Maire rappelle qu’il a été décidé d’inscrire 1 044 000 € de dépenses réelles d’équipement , ce qui représente une augmentation d’environ 30 % et propose d’adhérer à ce dispositif, par voie de convention avec la Préfecture.

Le conseil accepte cette proposition et la convention à signer avec le Préfet afin de bénéficier de la réduction du délai d’attribution du fonds de compensation de la TVA.

BATIMENTS

Logements au –dessus de la Poste

Suite à la modification apportée aux planchers, il a été convenu, lors des réunions de chantier, de remplacer le carrelage prévu par des sols souples collés afin d'éviter tout désordre par la suite.

Ces travaux représentent une plus value de 8 490.17 € TTC pour le lot « Sols collés » et en conséquence une moins value pour le lot « carrelage » d'environ 6 200 € TTC.

Monsieur le maire précise que ces travaux ont fait l'objet d'une réunion de la commission d'appel d'offres, ces travaux dépassant de 5 % le marché initial et qu'ils ont recueilli l'avis favorable de la commission.

Le conseil approuve l'avenant à passer avec l'entreprise titulaire du marché pour le lot « sols souples ».

URBANISME

Monsieur le Maire donne lecture de 3 Déclarations d'intention d'aléner adressées par l'étude notariale de St Genix sur Guiers pour les propriétés suivantes :

- A 1590- 1254 -2982	231 m ²	Le Bourg – chemin de la Fatta
- A3090 – 3092	1 890 m ²	A Mariette
- A 3176 -3178	904 m ²	Coutable

Le conseil ne préempte aucune de ces propriétés.

VOIRIE ET RESEAUX

Monsieur le Maire rappelle les conventions passées avec le Syndicat du Thiers pour l'entretien du réseau d'eau potable et la fourniture d'eau et donne lecture des avenants à passer pour 2009. Le Syndicat du Thiers propose la somme forfaitaire de 10 413.95 TTC pour l'entretien du réseau et la somme forfaitaire de 3 698.15 TTC pour la fourniture d'eau potable avec un montant de 0.0796 € HT pour le m³ pompé en été et 0.2388 HT le m³ pompé en hiver.

Le conseil accepte les avenants à passer avec le Syndicat du Thiers.

QUESTIONS DIVERSES

Loyers des logements au-dessus du bâtiment la Poste

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation des 2 logements sont en phase finale et prêts à la location probablement à compter de juin. Il fait part des tarifs pratiqués sur le secteur et invite le conseil à fixer le montant des loyers.

Le conseil fixe le loyer de chaque appartement (T4 de 84 m²) à 700 € par mois, sans les charges.

Mise en place du régime indemnitaire pour le personnel communal

L'accord de principe, suite à l'exposé détaillé de Mme Beaujean et de M. le Maire, avait été obtenu à l'unanimité lors du conseil du 25 février 2009. Il était convenu d'attendre la réception du modèle de délibération rédigé par Monsieur Chaumard, directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique. Ce document étant parvenu, Le conseil municipal accepte la mise en place du régime indemnitaire.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Ils sont fixés au :

- jeudi 30 avril à 19 heures
- mardi 26 mai à 19 heures
- mardi 7 juillet à 19 heures

Séance levée à 23 heures

Le Maire,
Denis GUILLERMARD